

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une seconde vie pour les meubles usagés est désormais possible !

A partir du mardi 7 avril, les usagers de la déchetterie de Les Vans pourront utiliser la benne Eco-Mobilier du site. Une filière qui a été créée pour valoriser les meubles usagés des particuliers.

Beaulieu, le 18 mars 2015 : En payant une éco-participation à l'achat de meubles neufs, les particuliers contribuent financièrement depuis plus d'un an à leur recyclage et à leur valorisation, grâce aux services mis en place par Éco-mobilier et les collectivités. Aujourd'hui une famille de 4 personnes se sépare par an de 100 kilos de mobilier usagé. Auparavant ces déchets étaient mis dans la benne «encombrants» ou dans la benne «bois», et pour une large part, étaient enfouis. On dénombrait alors plus d'1 million de tonnes de déchets d'ameublement enfouis chaque année. Face à ce constat, la mise en place opérationnelle de la filière se traduit par l'installation progressive de bennes dédiées au mobilier dans les déchetteries publiques. Le mobilier collecté est ensuite trié puis envoyé en recyclage.



La benne Éco-mobilier : ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier, quels que soient le type ou le matériau.

Interdits : les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du Mobilier. Ces déchets doivent être orientés vers les autres bennes.

En savoir plus sur les consignes de tri et la filière Eco-mobilier : www.eco-mobilier.fr